

## **Principes des entreprises du groupe SIMON**

Nous nous engageons à être un partenaire fidèle et efficace vis-à-vis de nos clients, fournisseurs, collaboratrices et collaborateurs, des autorités, de nos voisins et de l'environnement.

Particularités spécifiques à notre engagement :

- Accomplissement des exigences définies et attendues de la part de nos clients, notamment en matière d'une qualité élevée des produits et de fiabilité des livraisons
- Entretien de relations partenariales avec les fournisseurs et prestataires de services
- Communication loyale avec les autorités
- Entretien de bonnes relations avec nos voisins
- Utilisation raisonnable des ressources et préventions des nuisances pour l'environnement
- Emploi de méthodes et de matériaux faisables, mais non polluants
- Promotion de la motivation et de la qualification des membres de notre effectif
- Prévention des accidents du travail, des affections dues aux conditions de travail tout en veillant à la bonne santé de tous les membres de l'effectif

Ces points forment partie intégrante des objectifs de l'entreprise et évoluent continuellement dans l'esprit d'un développement économique et rentable de l'entreprise.

Nous estimons que nous avons pour mission et défi de mettre chaque situation existante en question et d'élaborer des solutions prometteuses issues d'un perfectionnement ininterrompu.

Nous voulons appartenir au groupe des chefs de file de chaque profession en commun accord avec nos collaboratrices et collaborateurs.

Le respect de toutes les lois et dispositions fondamentales applicables en la matière est une vérité d'évidence pour nous.

Nous nous engageons à fournir tout le soutien nécessaire à l'atteinte de ces objectifs.

Aichhalden, le 21 janvier 2009

F. Herkommer

Dr. J. Schmidt

K. Kammerer